

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01646

Numéro SIREN : 451 760 557

Nom ou dénomination : EUXIS

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2023 sous le numéro de dépôt 18641

EUXIS
Société par actions simplifiée
au capital de 106.000 €
Siège social : 49-51, rue de la Vanne
92120 MONTROUGE
RCS NANTERRE 451 760 557
(la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2020**

(Extrait)

L'an deux mille vingt, le trente décembre,

Les associés de la société EUXIS, société par actions simplifiée au capital de 106.000 €, divisé en 10.600 actions de 10 euros chacune (la « **Société** »), se sont réunis au siège social, en assemblée générale annuelle ordinaire (l'« **Assemblée générale** ») sur convocation de la présidente conformément aux statuts et aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées en raison de l'épidémie de la covid-19.

Les membres de l'Assemblée générale ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame Géraldine GRAVIS préside la réunion en sa qualité de Présidente (la « **Présidente** »).

Monsieur Serge GRAVIS assume les fonctions de secrétaire (le « **Secrétaire** »).

Monsieur Bin HIA, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents possèdent la totalité des 10.600 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée générale réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- la feuille de présence;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui sont soumis à l'Assemblée générale :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 31 mars 2020 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) ;
- le rapport de gestion de la Présidente ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes de l'article L.227-10 du Code de commerce,
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente fait observer que l'Assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée générale.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente ; rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 ; approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020 ; quitus à la Présidente ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs aux fins d'effectuer les formalités.

Puis, la Présidente donne une lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant à titre ordinaire, constatant que le mandat du Commissaire au compte titulaire, la société L&C Audit Conseil, est arrivé à son échéance, **décide** de nommer la société BH Business services, 22 rue Vavin – 75006 Paris, RCS 832 411 445, représentée Monsieur Bin HIA en tant que Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, courant jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée générale, statuant à titre ordinaire, constatant que le mandat du Commissaire au compte suppléant de Monsieur Bin HIA est arrivé à échéance, **décide** de nommer en remplacement la Société AXEN&GU, représentée par Madame Anna OSPIA, 85 boulevard Pasteur – 75015 Paris, en tant que Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, courant jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par la Présidente et le secrétaire.



La Présidente
Madame Géraldine GRAVIS



Le Secrétaire
Monsieur Serge GRAVIS